



Bienvenue dans notre chambre d'hôtes proche du Puy du Fou 🤗

La maison d'hôte n'est pas un lieu librement ouvert au public. C'est une famille qui vous accueille chez elle. Il y a peut-être aussi d'autres voyageurs sous le même toit. C'est pourquoi nous vous invitons à profiter de tous les lieux de vie à votre disposition dans la convivialité et le respect de l'intimité de chacun.

Des mesures simples et peu contraignantes peuvent faire beaucoup :

- En respect du décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif. La totalité de la maison d'hôtes, chambres comprises, est donc non-fumeur.
- Dans le cadre de la protection des mineurs, la vente d'alcool est interdite aux mineurs de moins de 18 ans.
- Nous prions nos hôtes de présenter une tenue décente en toute occasion, et d'être habillés et chaussés lors des déplacements dans les parties communes.
- Les enfants évoluant au sein de la propriété (à l'intérieur et dans le jardin) sont sous l'unique responsabilité de leurs parents ou personnes majeures les accompagnant.
- La cuisine n'est pas laissée à la libre disposition des hôtes.
- Les personnes extérieures à la location ne sont pas admises dans l'enceinte de la maison d'hôtes.
- Enfin, nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenus au décours du séjour dans la propriété.

1. Réservations :

Lors de la réservation, le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé.

Si le nombre de personnes prévu est dépassé, nous sommes en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Cependant, nous pouvons vous proposer de réserver un hébergement supplémentaire dans notre gîte, sous réserve de disponibilité. Dans ce cas, les conditions de réservation et de séjour du gîte s'appliquent.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture du séjour de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

2. Les arrivées :

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, votre accueil sera fait aux horaires ci-après :

- Période Avril-Mai-Juin : entre 18h30 et 20h00.
- Période Juillet-Août : entre 16h00 et 18h00.
- Période Septembre-Octobre-Novembre : entre 18h30 et 20h00 du lundi au vendredi – entre 16h30 et 18h30 le samedi et dimanche.

Tout retard au-delà des ces horaires d'accueil fera l'objet d'un supplément de 30€ à régler lors de votre arrivée.

3. Assurance Responsabilité Civile :

Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire doit être impérativement envoyée par e-mail avant l'arrivée du locataire.

Rappel !!! Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du domaine.

Les objets de valeur (vélos, bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans la chambre d'hôtes ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

4. Les départs :

Le dernier jour, les départs se font au plus tard à 10 heures. Nous ne sommes pas des professionnels de l'hôtellerie, nous devons pouvoir disposer du temps nécessaire pour offrir aux personnes qui arrivent ensuite un logement le plus accueillant possible. Merci de bien vouloir déposer vos draps (housse de couette, drap housse, serviettes de bain et taies d'oreiller) dans la panier à linge dans la salle de bains.

5. Les chambres :

Les chambres ne sont pas prévues pour y faire la lessive ou prendre les repas... Sur votre demande et pour les longs séjours nous pouvons mettre à votre disposition notre machine à laver et sèche-linge, pour un supplément de 20€ par lessive.

Vous pouvez accéder au Wifi gratuitement. Le téléchargement illégal est interdit.

S'il est de tradition que les visiteurs rangent literie, effets et vêtements, leurs hôtes effectuent chaque jour un passage succinct de propreté. Les grosses souillures seront à la charge du client.

Les objets de valeur (vélos, bijoux, appareils multimédia, moyens divers de paiement, etc.) ne doivent pas être laissés dans les chambres ou dans les véhicules en stationnement, les hôtes déclinant toute responsabilité en cas de disparition de ces objets.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Pour le confort et la tranquillité de tous, nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir les animaux dans les chambres.

Veillez respecter la tranquillité des autres hôtes en cas de retour tardif ou départ matinal.

Pour votre sécurité (et celles de vos enfants), il est préférable d'ouvrir les fenêtres qu'en position oscillo-battante. Les enfants restent sous votre surveillance.

Merci de ne pas intervenir sur les radiateurs, la plomberie, la robinetterie ou tout autre appareil électrique. Il suffit de nous signaler le problème, et nous ferons le nécessaire.

6. Les petits déjeuners :

Les petits déjeuners « à la française » sont servis à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison si le temps le permet :

- Période Avril-Mai-Juin : de 7h00 à 7h45 du lundi au vendredi – de 8h30 à 9h30 le samedi et dimanche
- Période Juillet-Août : de 8h30 à 9h30 tous les jours.
- Période Septembre-Octobre-Novembre : de 7h00 à 7h45 du lundi au vendredi – de 8h30 à 9h30 le samedi et dimanche

En dehors de ces horaires, il n'est pas possible de prendre un déjeuner ou un dîner sur place, car vous vous trouvez chez une famille. De jolis espaces de pique-nique se trouvent aux alentours de notre maison, n'hésitez pas à nous demander leur localisation !

Nous comptons donc sur votre collaboration pour :

- Eteindre les lumières ou tout appareil consommateur d'énergie en quittant votre chambre ou une partie commune.
- Ne pas laisser couler l'eau et modérer le débit lors des douches.
- Permettre le bon fonctionnement du système d'assainissement individuel en ne jetant rien d'autre dans les toilettes que le papier hygiénique, les autres déchets ayant une poubelle prévue à cet effet.
- Éviter de mélanger le linge de toilette utilisé avec celui dont vous n'avez pas eu l'usage.
- Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
- Fermer les fenêtres, en cas de risques de pluies (et notamment d'orage). Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toute dégradation du fait de pluies à l'intérieur des pièces sera imputable au locataire.
- La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien la fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.



Il est interdit de charger une voiture électrique ou voiture hybride sur les prises de courant du gîte. Dans le cas où vous auriez besoin de recharger votre véhicule, nous disposons d'une borne électrique, merci de prendre contact avec nous pour réaliser cette opération en toute sécurité.

Merci de ne pas intervenir sur les radiateurs, la plomberie, la robinetterie ou tout autre appareil électrique. Il suffit de nous signaler le problème, et nous ferons le nécessaire.

Rappel !!! dans le cas d'un blocage (wc bouché) du système d'assainissement dû à la malveillance, votre responsabilité en tant que locataire est engagée.

7. Dégradations :

Pour votre confort, nous venons d'effectuer des travaux de rénovation. Toute dégradation causée durant le séjour fera l'objet d'un remplacement ou de frais de rénovation supplémentaires.

8. Urgences :

En cas d'urgence, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police, 112 pour les portables). Un extincteur a été placé dans le logement.

Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le jardin avec sa piscine peuvent présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.

9. Litiges :

Le propriétaire se réserve le droit absolu de résilier, sans préavis ni indemnité, tout contrat dont l'objet ou la cause s'avèrerait incompatible avec la destination des lieux.

Le propriétaire est exonéré de toute responsabilité dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit du fait d'un tiers ou d'un fait de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres ou interdictions graves, attentats, fermeture administrative...).

Toute réclamation relative à un séjour dûment argumentée doit être adressée au propriétaire.

**Nous vous remercions par avance pour votre compréhension,
en vous souhaitant un excellent séjour ! 🍌**